

**VILLE DE
BOIS-COLOMBES**



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

VILLE DE BOIS-COLOMBES

RAPPORT 2022

SOMMAIRE

I.	La Commission Communale d'Accessibilité à Bois-Colombes.....	1
a.	Cadre législatif et missions.....	1
b.	Composition de la CCA.....	2
II.	L'accessibilité aux ERP, la voirie, les transports	4
a.	La voirie et les transports	4
b.	Le cadre bâti, l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)	11
III.	Accueil, information et accès au service public	16
a.	La Direction de l'Action Sociale et du Logement.....	16
b.	La Direction du Développement Éducatif, Sportif et Culturel	25
c.	La Direction des Ressources Humaines.....	32
IV.	Perspectives 2023	34

I. La Commission Communale pour l'Accessibilité à Bois-Colombes

a. Cadre législatif et missions :

○ Du point de vue législatif :

La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) s'inscrit dans une politique plus globale sur l'ensemble du territoire qui vise à faciliter et améliorer l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux services, Etablissements Recevant du Public (ERP). Elle est instaurée par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* ».

Dans un principe de mouvement inclusif et de non-discrimination, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) indique donc que : « *Dans les communes de plus de 5000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées [...]* »¹. Dans ce cadre, les commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité sont tenues d'établir un rapport annuel et de l'adresser au préfet.

○ Les missions :

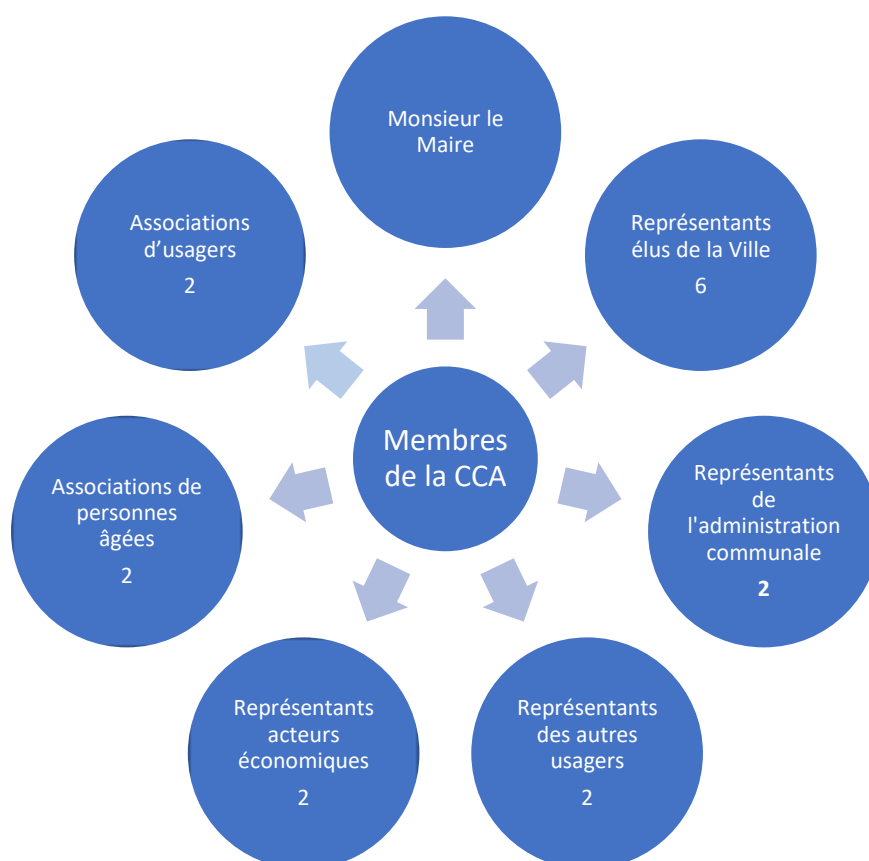
La CCA est au cœur de la réflexion et de la mise en place d'actions permettant la prise en compte de l'accessibilité dans la commune de Bois-Colombes. Elle s'appuie sur l'ensemble des travaux et actions réalisés par les différents services de la ville (construction, voirie et transports, Agenda d'Accessibilité Programmée, accueil, information, orientation et accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, accès aux services municipaux et aux activités proposées au sein de la commune...). Chaque service municipal concerné, a pour mission de recenser toutes les propositions à présenter à la CCA et veiller à l'application des décisions prises.

A travers cette organisation, la CCA est devenue une instance décisionnaire pour toutes les questions relatives au handicap (accessibilité des Établissements Recevant du Public, voirie, transport, commerce, logements sociaux, accès aux services publiques, accueil et informations...). Son objet est de planifier le développement de l'accessibilité dans l'ensemble de ces volets. Elle examine et émet un avis sur le rapport annuel élaboré par le CCAS.

¹ Article L.2143-3 du Code Général des Collectivités territoriales

b. Les membres de la CCA :

Le Maire de la commune, président de la CCA, doit nommer, par arrêté, les membres de cette commission qui comprend les représentants des structures et des domaines d'activités présentés ci-dessous :



Et à Bois-Colombes ?

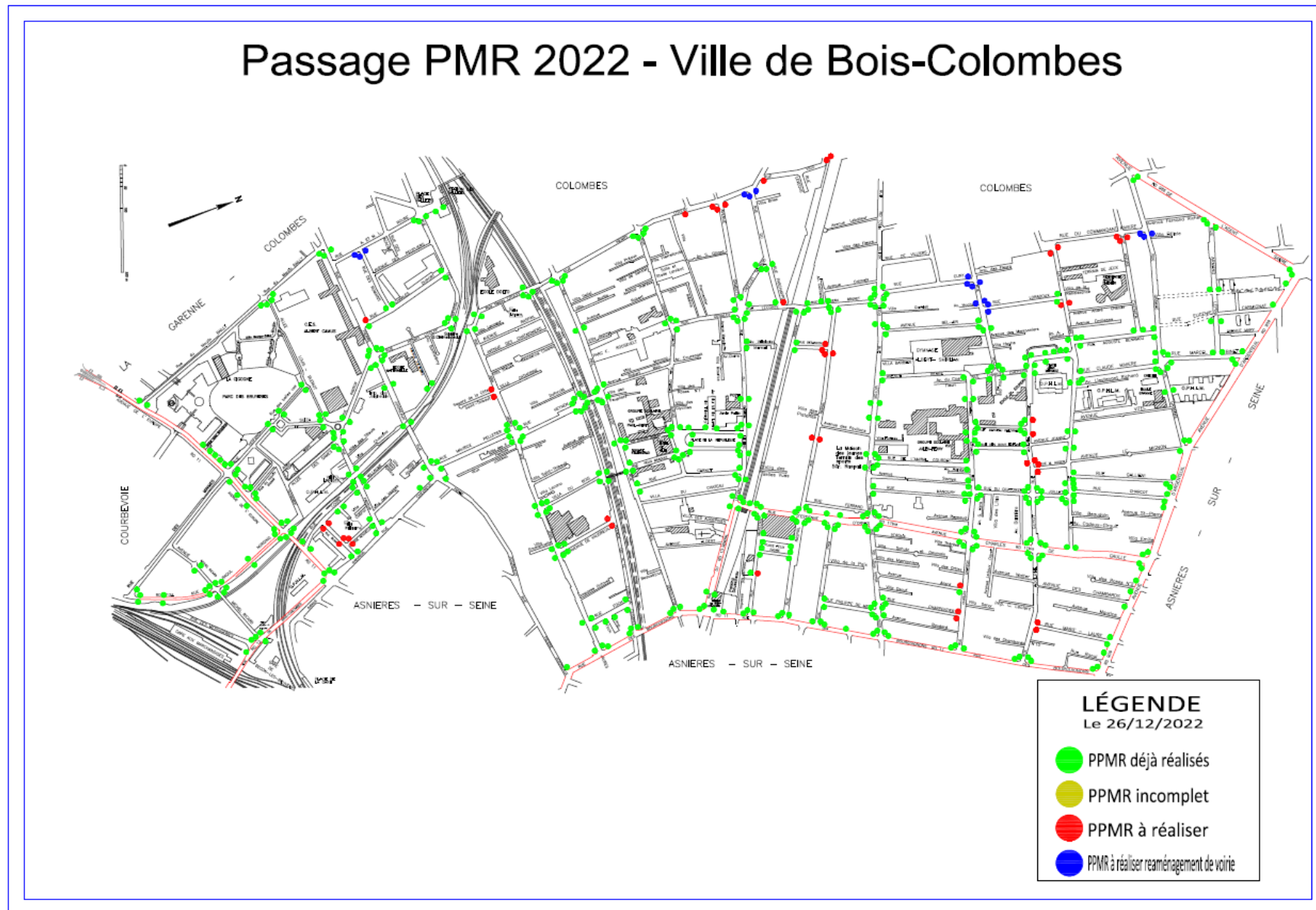
Les membres de la Commission Communale pour l'accessibilité, désignés par l'arrêté municipal n° 068/2021 du 30/08/2021, sont les suivants :

- **Yves RÉVILLON**, Maire de Bois-Colombes, Vice-Président du Département des Hauts-de-Seine ; Président du Centre Communal d'Action Sociale,
- **Anne-Christine JAUFFRET**, Maire adjoint en charge de l'Action Sociale et du Logement, Conseillère Territoriale, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,
- **Henri VINCENT**, Maire adjoint en charge des Espaces publics et de l'Environnement, du Quartier des Bruyères et des Vallées ;
- **Dominique COLOMBEL**, Maire adjoint en charge de l'Enfance ;
- **Laure DE LA RONDE**, Conseillère Municipale déléguée au Handicap ;
- **Stéphanka TOUSSAINT**, Conseillère Municipale déléguée au Patrimoine bâti communal ;
- **Myriam PETIT**, Conseillère Municipale ;
- **Jacqueline BALDY**, Vice-Présidente de l'Action Familiale de l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés de la Boucle de Seine (APEI) ;
- **Francine TANNIER**, Membre de l'UDAF 92 ;
- **Marie-Claude KIMPYNECK**, Présidente du Club Amitié et Loisirs ;
- **Evelyne BEDOISEAU**, Présidente de l'association Bois-Colombes Accueil ;
- **Florian REGNAULT-GODART**, Président de l'Association des Commerces des Bruyères
- **Olivier TRAN**, Fondateur de l'entreprise Les Biscornus ;
- **Sébastien MOLLET**, Vice-président départemental de la Croix-Rouge ;
- **Monique PATROIS**, Présidente de l'association Le Bon Départ ;
- **Marie-Catherine BARIGAULT**, Directrice Générale Adjointe en charge du Développement Urbain, Cade de Vie et Patrimoine ;
- **Maëlle LEPETIT**, Directrice de l'Action Sociale et du Logement.

*Le suivi des actions individuelles et collectives en faveur des personnes handicapées au sein du Centre Communal d'Action Sociale est assuré par **Morgane FROUX**, référente sociale Personnes Handicapées.*

II. L'accessibilité aux ERP, la voirie, les transports

a. La voirie et les transports :



➤ **Réalisations et projets 2022**

Aménagement de la rue Victor Hugo (entre l'avenue Leballeur et la rue des Bourguignons)

- Cheminement piéton sur trottoir, asphalté y compris au droit des entrées charretières.
- Mise aux normes PMR des traversées piétonnes :
 - Rue Cuny.
 - Rue Jean Brunet.
 - Rue de l'Amiral Courbet.
 - Rue Charpentier.

Aménagement de la rue du Général Leclerc (entre la rue d'Estienne d'Orves et la rue Henry Litolff)

É

- Cheminement piéton sur trottoir, asphalté y compris au droit des entrées charretières.
- Mise aux normes PMR des traversées piétonnes au carrefour avec la rue Parchappe.

Mises aux normes PMR des traversées piétonnes :

- Abaissement de bordures allée de Dames à l'angle de la rue Pasteur ;
- Abaissement de bordures au carrefour de la rue Pasteur et de la rue Louis Willaume (3 traversées) ;
- Abaissement de bordures rue Nouvelle à l'angle de la rue Pasteur ;
- Passage piéton surélevé rue RPC Cloarec à l'angle de la rue Henry Litolff ;
- Abaissement de bordures avenue Sylvestre (accès à la promenade verte). Abaissement de bordures rue RPC Cloarec à l'angle de la rue des Bourguignons (réalisé par le CD92) ;
- Abaissement de bordures rue Jean Jaurès à l'angle de la rue des Bourguignons (réalisé par le CD92).

L'enfouissement des réseaux ENEDIS et de télécommunications vont permettre la dépose des poteaux support et contribuer à l'amélioration des cheminements sur trottoir (janvier 2023)

- Rue Manoury côté pair.

Création de deux places PMR :

- Rue Louis Willaume à l'angle de la rue Blanche ;
- 2 villa du Bois.

- **Travaux prévisionnels 2023**

Aménagement de la rue du Général Leclerc (entre la rue d'Estienne d'Orves et la rue Henry Litolff)

- Mise aux normes PMR des traversées piétonnes au carrefour avec la rue Henry Litolff.

Aménagement de la rue Hoche

- Cheminement piéton sur trottoir, asphalté y compris au droit des entrées charretières.
- Mise aux normes PMR des traversées piétonnes :
 - Carrefour avec la rue Cuny.
 - Carrefour avec la rue Loradoux et l'avenue Hoche.

Seront également étudiées, les mises aux normes PMR des traversées piétonnes :

- Rue Blanche angle rue Louis Willaume ;
- Rue Nouvelle angle rue Blanche ;
- Rue Marceau Auger angle rue Adolphe Guyot ;
- Avenue Robert angle rue Charles Duflos ;
- Rue pierre Joigneaux au droit du Lycée Hautefeuille ;
- Rue Jean Jaurès angle square de la côte Saint-Thibault.

Equipement de la signalisation lumineuse tricolore (SLT) de répéteurs piétons sonores :

- Carrefour avec les rues Paul Déroulède et Heynen ;
- Carrefour avec les rues PRPC Cloarec et Heynen ;

Pour faciliter, sécuriser et encourager les déplacements piétons des personnes présentant une déficience visuelle, un travail est actuellement réalisé du côté de la signalisation des feux tricolores, pour qu'ils puissent permettre aux personnes aveugles et malvoyantes de traverser la route en toute sécurité. Les personnes concernées peuvent déclencher grâce à une télécommande (personnelle) un dispositif qui émet un message sonore leur indiquant s'ils peuvent traverser sans danger.





En 2022, le Centre Communal d'Action Sociale a acquis cinq télécommandes auprès de la Société Fareco afin de les mettre à disposition des administrés en situation de handicap visuel. Elles sont mises gracieusement à disposition pour une durée d'un an renouvelable, sur présentation d'un justificatif de handicap (carte CMI par exemple, notifications MDPH) ainsi que de domicile. Une convention de mise à disposition, passée en Conseil d'Administration le 6 octobre 2022, arrête les modalités de prêt. En 2022, deux personnes ont retiré une télécommande auprès du CCAS et 2 autres télécommandes sont quant à elles réservées.

Ci-dessous la liste des rues pour lesquelles les feux sont équipés de caissons sonores :

- Avenue de l'Argenteuil** carrefour des 4 routes ;
- Avenue d'Argenteuil** carrefour avec la rue du Ménil (Asnières).
- Avenue Charles de Gaulle** carrefour avec la rue Victor Hugo.
- Rue d'Estienne d'Orves** carrefour avec la rue de la Paix
- Rue d'Estienne d'Orves** carrefour avec la rue Raspail
- Rue d'Estienne d'Orves** carrefour avec la rue de Verdun
- Rue d'Estienne d'Orves** carrefour avec la rue du Général Leclerc.
- Rue Henry Litolff** carrefour avec les rues Pierre Joigneaux et Pasteur ;
- Rue Henry Litolff** au droit de la coulée verte.
- **Rue Jean Jaurès** carrefour avec les rues Heynen et Maurice Pelletier
- Rue Raoul Nordling** carrefour avec la rue des Minimes
- Rue des bourguignons** carrefour avec la rue Paul Déroulède
- Rue des bourguignons** carrefour avec la rue du Général Leclerc
- Rue des bourguignons** carrefour avec l'avenue Henri Barbusse (Asnières)
- Rue des bourguignons** carrefour avec la rue Victor Hugo
- Rue des bourguignons** carrefour avec la rue Adolphe Guyot
- Rue des bourguignons** carrefour avec l'avenue d'Argenteuil.
- Avenue de l'Europe** carrefour avec les rues Hispano Suiza et des Minimes
- Avenue de l'Europe** carrefour avec la rue du Moulin Bailly.
- Rue du Moulin Bailly** carrefour avec l'allée Louis Blériot.
- Avenue Michel Ricard** carrefour avec la rue des Minimes
- Avenue Michel Ricard** carrefour avec la rue Raoul Nordling.

Et les transports ?

Bois-Colombes est une commune localisée dans la boucle nord de la Seine. La ville bénéficie d'une position géographique enviable, au cœur d'un bassin de vie et d'emploi économiquement dynamique, à proximité de la Défense, l'autoroute A86, l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle... Située à proximité de Paris, elle bénéficie de nombreux transports en commun qui permettent de relier la capitale. Le réseau des lignes de bus RATP est dense puisque 7 lignes traversent la commune.

165 Ligne 165 (*Porte de Champerret / Asnières 18 juin 1940*)

140 Ligne 140 (*Gare d'Argenteuil / Mairie de Saint-Ouen*)

178 Ligne 178 (*La Défense / Gennevilliers RER*)

278 Ligne 278 (*La Défense / Bois-Colombes Les Bruyères*)

167 Ligne 167 (*Colombes-Piscine-Patinoire / Pont de Levallois*)

304 Ligne 304 (*Nanterre – Place de la Boule / Asnières Gennevilliers les Courtilles*)

378 Ligne 378 (*Les Courtilles Metro / Nanterre-Ville RER*)

De plus, la ville bénéficie de 2 lignes transiliennes de la SNCF au départ de la gare Saint-Lazare : la ligne J qui passe en gare de Bois-Colombes et la ligne L qu'il est possible de prendre dans deux gares différentes, la gare des Vallées et celle de Bécon-les-Bruyères (limitrophes de Bois-Colombes).



En Gare des Vallées à Bois-Colombes

Boucle magnétique, gare accessible, automates grandes lignes, borne d'Appel d'Urgence.



En Gare de Bois-Colombes

Présence d'ascenseurs, automates adaptés PMR, boucle magnétique, escaliers mécaniques, bandes Eveil Vigilance sur les quais, guichet adapté PMR.



En Gare de Bécon-Les-Bruyères à Courbevoie

Boucle magnétique, gare accessible, escaliers mécaniques

Les demandes de titre Améthyste :



Au cours de l'année 2022, le CCAS a enregistré 258 demandes de titres Améthyste, transmises au Département des Hauts-de-Seine :

PASSES AMETHYSTE	258
☐ Dont renouvellements	193
☐ Dont premières demandes	65

5 personnes ont bénéficié de ce dispositif au titre du handicap.

Cette aide est soumise à différentes conditions. Le demandeur doit justifier d'un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80% et le titre est également soumis à condition de ressources.

Par ailleurs, pour faciliter les déplacements de l'ensemble de la population de Bois-Colombes, notamment les personnes ne pouvant emprunter les transports en commun, la Ville a mis en place depuis plusieurs années un dispositif de Transport à la Carte (TALC), avec la mise à disposition d'un véhicule adapté PMR et d'un chauffeur affecté prioritairement à ce service.

Destiné aux personnes inscrites au CCAS, de plus de 65 ans ou en situation de handicap, qui ont besoin d'un transport individualisé, depuis leur domicile, il est proposé à titre gratuit et sur réservation. Le TALC dessert les communes limitrophes, les principales administrations (MDPH, Préfecture, Hôtel du Département...) et les hôpitaux de secteur.

Service de transport adapté aux personnes âgées et handicapées de la ville de Bois-Colombes



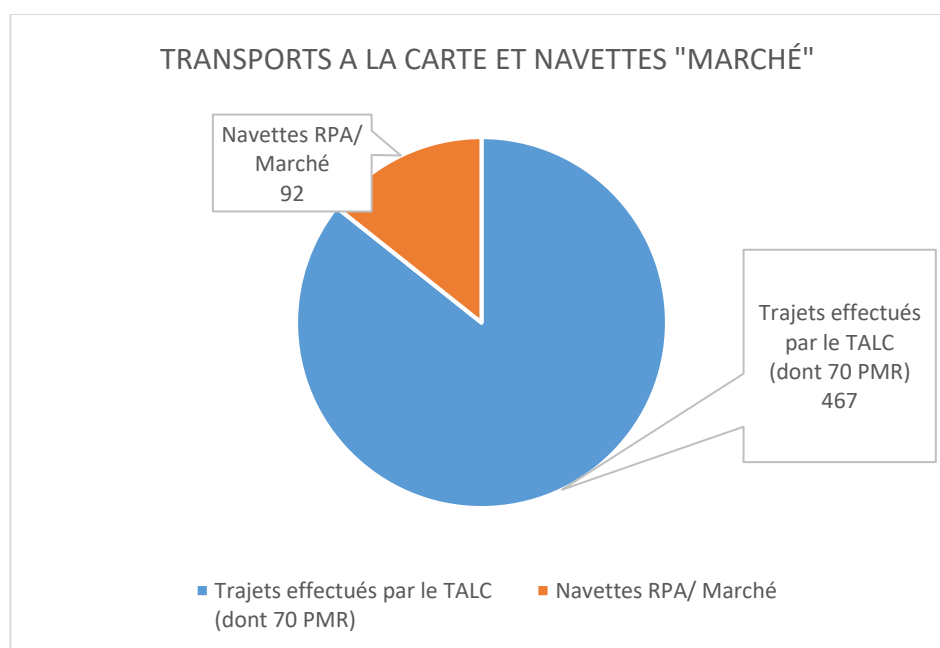
Guide de l'utilisateur et règlement de fonctionnement
de la navette collective et du transport à la carte

*Un service du CCAS de Bois-Colombes
sur réservation et selon disponibilité*

En 2022, **232 trajets ont été réalisés. A noter que 70 de ces trajets ont été effectués avec le véhicule adapté PMR** (avec fauteuil dans le véhicule). Les transports ont été effectués principalement pour :

- Des rendez-vous médicaux ;
- Des démarches administratives ;
- Des courses alimentaires.

De plus, deux navettes par semaine sont mises en place entre le foyer-logement, Résidence André-Chénier, et le marché de Bois-Colombes, 78 trajets aller-retour ont ainsi été effectués, **le nombre de personnes transportées s'élève à 390** (*une personne est comptée plusieurs fois*).



b. Le cadre bâti, l'Agenda d'Accessibilité Programmée (l'Ad'Ap) :

L'accessibilité aux Établissements Recevant du Public (ERP) sur la commune de Bois-Colombes fait l'objet d'un travail quotidien des services municipaux compétents notamment de la Direction de la Construction et de la Direction de l'Aménagement Urbain. Ainsi, dans le cadre du dépôt du dernier Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) sur la période de 2016 à 2024, un ensemble de travaux d'aménagements et de mises en conformité ont été effectués. Le tableau ci-dessous reprend ces éléments.

Périodes		1ère période			2ème période	3ème période
Années		2016	2017	2018	2019-2021	2022-2024
Établissements						
Espaces Associations	26 rue d'Estienne d'Orves	Réalisé				
Espace Schiffers	79 rue Charles Chefson	Réalisé				
Jardin d'Enfants - Jardin Enchantés	5 rue Robert Bain	Réalisé				
75-79, rue Charles Duflos	75-79 rue Charles Duflos	Réalisé				
Ecole Primaire Gramme	29 rue Gramme		Réalisé			
Mairie de Quartier Mermoz	102 rue Adolphe Guyot		Réalisé			
Police Municipale	8 Villa des Aubépines		Réalisé			
Crèche L'envolée	35 rue Gramme		Réalisé			
Groupe Scolaire la Cigogne	11 rue du Moulin Bailly			Réalisé		
Équipement les Bruyères	2 Allée Marck Birkigt			Réalisé		
Crèche L'île aux Trésors	86 rue Victor Hugo			Réalisé		
Hôtel de Ville	15 rue Charles Duflos				Démarré / En cours	
Groupe Scolaire F. Dolto	104 rue Henry Litolf				Réalisé	
Amicale des Boulistes	98 rue Paul Déroulède				Réalisé	
Cercle clémenceau - Association des Anciens combattants	8 rue Charles Duflos				Réalisé	
Pavillon Cimetière	21 Avenue de l'Égalité				Réalisé	
École maternelle Jules Ferry	61 rue Charles Chefson				Démarré / En cours	
École élémentaire Jules Ferry	67 rue Charles Chefson				Démarré / En cours	
École élémentaire Paul Bert A	62 rue Paul Déroulède					Etudes projet de réhabilitation en cours
École élémentaire Paul Bert B	6 rue Auguste Moreau					
École maternelle Paul Bert	Rue Charles Duflos					

Au cours de l'année 2022, sur les 21 établissements répertoriés, en notant que l'école Paul Bert représente à elle seule trois établissements et l'école Jules Ferry deux, 15 structures ont été mises aux normes. Concrètement, sur la fin de l'Ad'Ap, trois « chantiers » d'envergure restent à effectuer, soit :

- La poursuite de la rénovation de l'Hôtel de Ville,
- La rénovation complète du groupe scolaire Paul Bert,
- La rénovation du groupe scolaire Jules Ferry (travaux de réhabilitation ayant déjà commencé au cours de l'année 2021).

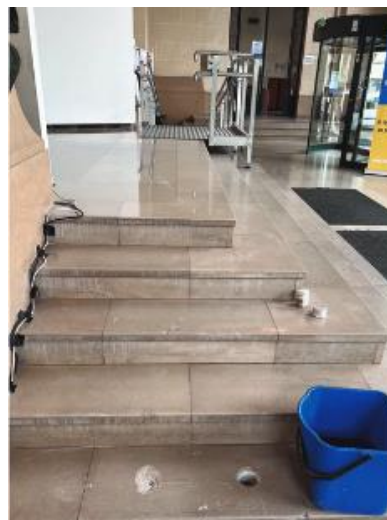
Focus sur les réalisations 2022 de l'Hôtel de Ville :

La rénovation d'une partie de l'Hôtel de Ville est l'une des priorités des services compétents.

Ainsi, un travail d'études a été réalisé en 2021 pour permettre une mise en accessibilité d'une partie de l'Hôtel de Ville. Etaient prioritairement concernés les lieux fréquentés par le public, dont les services ou les agents ne pouvaient être transférés ponctuellement dans une salle accessible lorsqu'une personne en situation de handicap se présentait : à savoir, la Salle du Conseil Municipal, la Salle des Mariages ainsi que les bureaux du rez-de-chaussée où se situe le service État Civil.

Aussi, afin d'améliorer l'accessibilité de l'hôtel de ville, un élévateur PMR et un ascenseur ont été installés en fin d'année 2022.

Le premier du côté gauche du premier escalier du hall, le second en lieu et place de l'ancien monte-charge inusité depuis 2009. Un renforcement métallique, nécessaire à l'installation de l'élévateur, a été fabriqué. La gaine de l'ancien monte-charge a été démolie. Des travaux de réparation sur certaines canalisations ont été réalisés, des réseaux ont été déviés. Les travaux se sont terminés le 15 décembre 2022.



Cette solution proposée permet de rendre accessible le deuxième étage, qui est à ce jour, avec le rez-de-chaussée, le seul niveau accessible. L'accès à cette installation est exclusivement réservé aux Personnes à Mobilité Réduite.

Pour ces deux installations, la dépense globale comprenant les prestations intellectuelles (bureau de contrôle, BET structure ...) est de l'ordre de **200 000€ TTC**.

Afin de poursuivre le travail de mise en accessibilité des travaux de mise aux normes des escaliers et des WC sont prévus en 2023.

Bâtiments livrés en 2022 :

L'année 2022 a été marquée par la livraison de nombreux bâtiments publics et notamment le Château des Tourelles.

Les travaux de réhabilitation ont duré un an, de l'été 2021 à l'été 2022. L'enjeu du chantier était double : rénover un édifice ancien en valorisant le patrimoine et mettre ce bâtiment en conformité pour l'ouverture au public (sécurité incendie, électricité, accessibilité des personnes à mobilité réduite...). Des artisans d'art sont ainsi intervenus pour les façades (briques et pierre de taille), la toiture (ardoise et zinguerie), les menuiseries extérieures, les vitraux, les menuiseries intérieures, le parquet, l'échauguette, la mosaïque au sol, les cheminées, les miroirs... A l'origine de ce projet, un site patrimonial, niché dans le parc Franklin-Roosevelt, en plein cœur de Bois-Colombes et la volonté de la Ville de le transformer en un lieu d'expression artistique. Sa vocation est d'accueillir aussi bien des expositions que des événements autour des arts selon un projet global et cohérent.



Le château des Tourelles

La nouvelle maison de la petite enfance **A tire-d'aile** a également été inaugurée en présence de Monsieur le Maire le 29 septembre 2022. Cette infrastructure regroupe un Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) et un relai de la petite enfance.

Après 2 ans de travaux, la crèche a ouvert le 30 août 2022 rue Pasteur. Cette rénovation et extension permet d'accueillir dans une crèche tout confort 60 et 20 professionnels de puériculture.



Inauguration de la Maison de la Petite Enfance en présence du Maire Yves Révillon, Hugo Dapino, 1^{er} vice-président de la CAF et Catia Marques, Directrice le 29/09/2022



Inauguration de la crèche le 14 mai 2022

La crèche multi-accueil « A petits pas », située 15 rue Eugénie-Carmignat également livrée en 2022, a ouvert ses portes le 14 mai 2022. Située dans un immeuble flambant neuf, cette crèche accueille les petits Bois Colombiens de 2 mois à 4 ans, dans un cadre rassurant et bienveillant.

Enfin, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) **Elisa Deroche** a ouvert ses portes en juin 2022 sur une surface de 1200m². Cet accueil de loisirs et d'espace pour les jeunes a été implanté dans le quartier nord (rue Gramme) de la ville. L'ALSH vient remplacer l'ancien centre de loisirs Abbé-Glatz.



Équipe de l'action jeunesse lors de l'inauguration le 29/06/2022



ALSH Elisa Deroche

L'utilisation de la boucle magnétique :

Afin de faciliter l'accès aux personnes souffrant de déficiences auditives, des boucles magnétiques ont été installées au cours des dernières années dans les ERP de la Ville (voir le dernier rapport CCA). Il s'agit d'un dispositif qui permet aux personnes malentendantes munies ou non d'un appareil auditif d'entendre correctement dans les lieux publics équipés, sans contraintes de distance et bruits parasites (système émetteur/récepteur).

Depuis l'année dernière, l'équipe du CCAS a généralisé l'utilisation de cet outil et l'a mis à disposition au sein de ses bureaux. Le dispositif est utilisé notamment lors d'entretiens avec un public en situation de handicap mais également avec le public âgé.



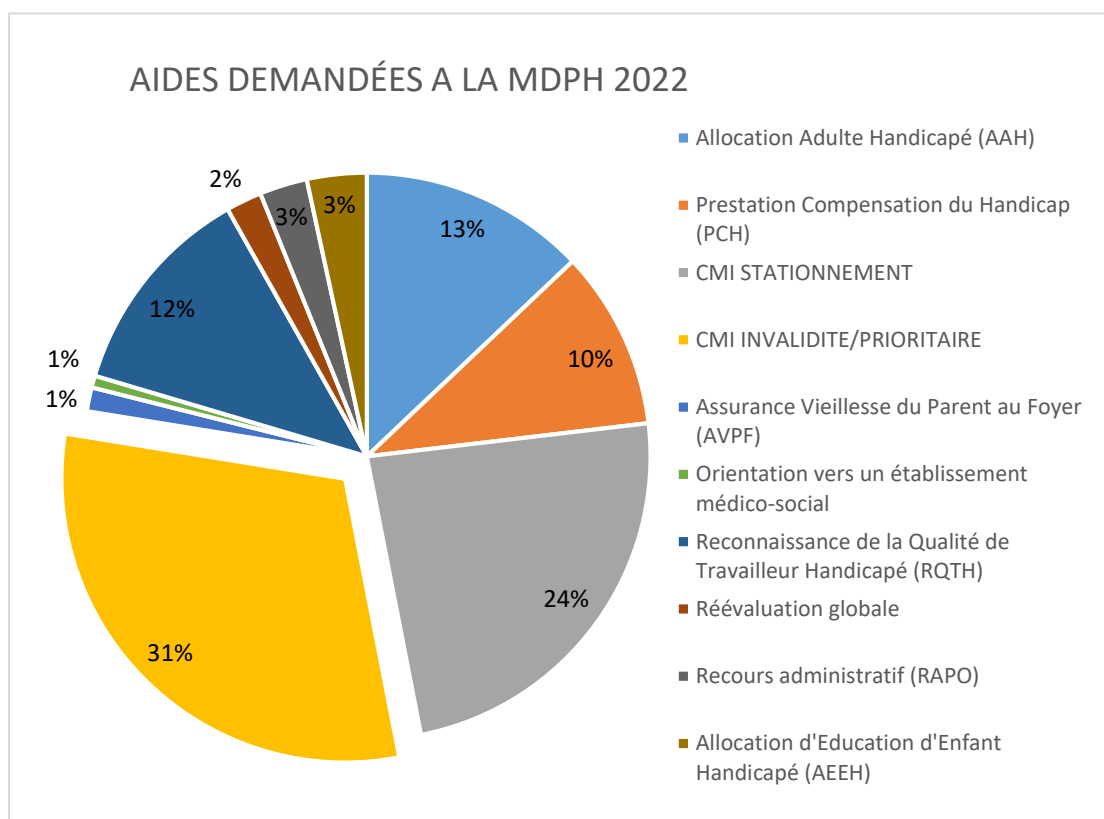
III. Accueil, information et accès au service public

a. La Direction de l'Action Sociale et du Logement :

○ L'équipe du CCAS et les référents sociaux :

Dans la continuité des missions du service et du travail mis en place par la chef de service, la Référente Sociale Personnes Handicapées continue à assurer un suivi individuel et met en place des actions partenariales avec les services municipaux et les partenaires institutionnels et associatifs du territoire. Dans le cadre des accompagnements individuels de personnes en perte d'autonomie rencontrant une situation de handicap, en 2022, 69 dossiers auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ont été instruits. De plus, 131 rendez-vous ont été programmés au CCAS et 85 visites à domicile ont été effectuées. La moyenne d'âge des suivis est de 51 ans. Les actions collectives se sont quant à elles développées par rapport à l'année 2021.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	
Rendez-vous au CCAS	131
Visite à domicile	85
Moyenne d'âge des suivis	51 ans



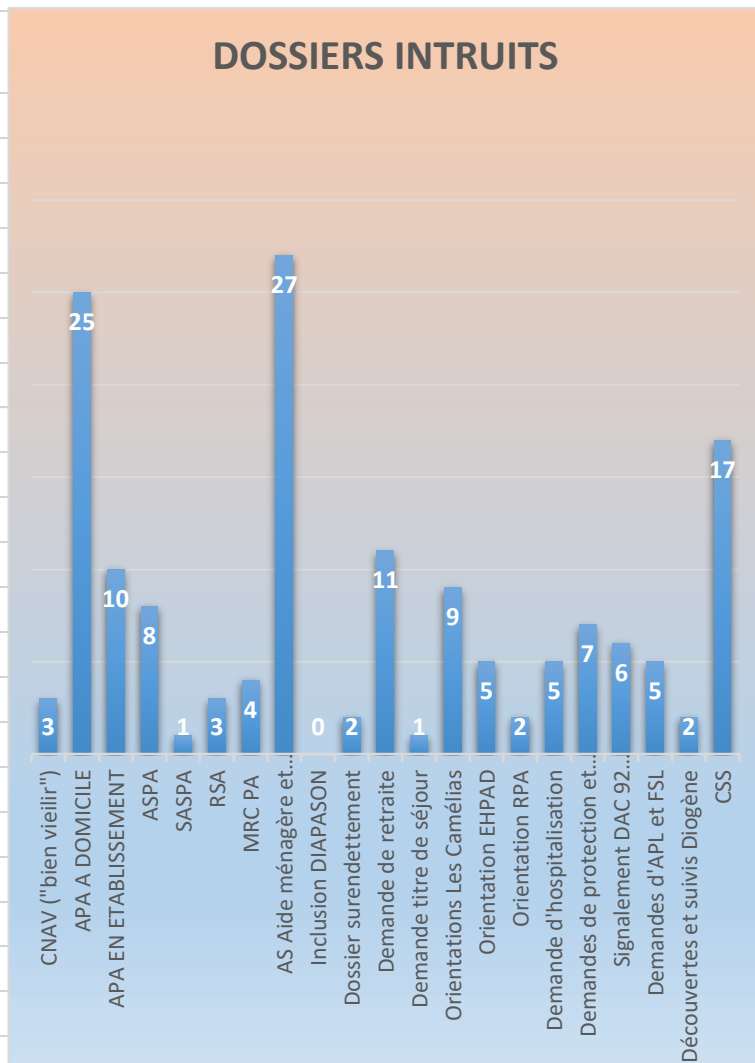
AUTRES DOSSIERS	
Signalement au Procureur	3
Renouvellement de CSS	8
Retraite anticipée au titre du handicap	2
DALO	2
Aide Sociale Aide Ménagère PH	7
Accompagnement demande adaptation logement	6
Aide Sociale à l'Hebergement PH	2
Pension Invalidité	3
APA	1
Dossier de surendettement Banque de France	2
Agent de la Ville Bois-Colombes accompagnés	11
Orientation vers le psychologue	9

ACTIONS COLLECTIVES

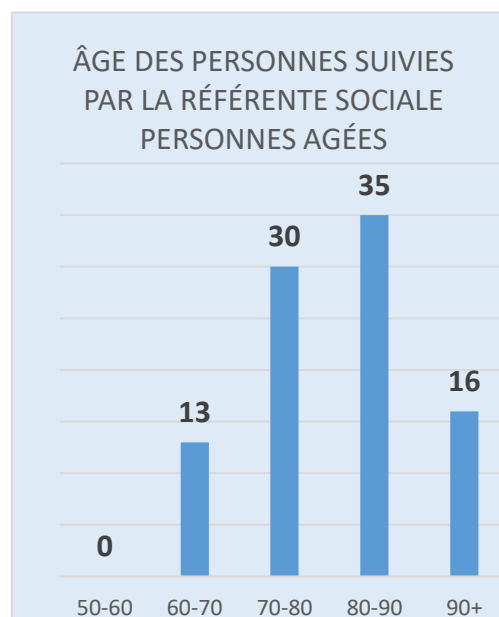
Café-Parents (dont 1 sortie intergénérationnelle)	10
86 participations (hors intervenants) soit 24 familles	
Commission Interservices Handicap	2
Réunions de Coordination Handicap	2
31 participants (CAMPS, ESAT, CMP...)	

La Référente Sociale Personnes Âgées a également poursuivi les accompagnements individuels. Ci-dessous un récapitulatif reprenant les statistiques pour cette année 2022.

	NBRE DE DOSSIERS INSTRUITS	%
CNAV ("bien vieillir")	3	2%
APA A DOMICILE	25	16%
APA EN ETABLISSEMENT	10	7%
ASPA	8	5%
SASPA	1	1%
RSA	3	2%
MRC PA	4	3%
AS Aide ménagère et Hébergement	27	18%
Inclusion DIAPASON	0	0%
Dossier surendettement	2	1%
Demande de retraite	11	7%
Demande titre de séjour	1	1%
Orientations Les Camélias	9	6%
Orientation EHPAD	5	3%
Orientation RPA	2	1%
Demande d'hospitalisation	5	3%
Demandes de protection et signalement au	7	5%
Signalement DAC 92 (troubles psy et violenc	6	4%
Demandes d'APL et FSL	5	3%
Découvertes et suivis Diogène	2	1%
CSS	17	11%
TOTAUX	153	100



**8 permanences à la Résidence André Chénier,
soit 40 personnes reçues**



○ **Le soutien aux personnes en difficulté :**

Un travail de repérage est mené en étroite collaboration avec le service Logement pour prendre en compte les difficultés locatives des personnes en situation de handicap, dans le parc privé ou social, et étudier les possibilités d'adaptation du logement ou encore les accompagner dans leur demande de relogement.

○ **Les sorties et activités du CCAS :**

Tout au long de l'année, des web-conférences (Happyvisio) notamment sur des thématiques relatives au maintien à domicile et à la prévention des risques de chutes ont été proposées gratuitement au public du CCAS. Ces conférences sont diffusées dans des salles municipales, principalement à l'Espace Duflos. En 2022, ce sont **22 web-conférences** qui ont été proposées, 25 personnes y ont assisté, soit **91 participations**.

Des séries d'ateliers « Santé » et « Vie quotidienne » ont été proposées, gratuitement, par des associations soutenues dans le cadre de la Conférence des Financeurs (Brain Up, Movadom et le PRIF). 44 personnes ont assisté à 4 ateliers thématiques dont :

- Un parcours « Santé » (9 ateliers de 2 heures),
- Deux séries de 10 ateliers (en avril/mai et octobre/novembre) « Bien sur Internet » (10*2 heures d'initiation à l'informatique) pour lutter contre la fracture numérique et permettre l'accessibilité aux services informatiques et aux nouvelles technologies, avec le prestataire Kokoya.

Ces séances entièrement financées par la Prévention Retraite Ile de France (PRIF), ont permis à 21 personnes de bénéficier de cours personnalisés.



De plus, sur l'année 2022, 27 sorties socio-culturelles ont été proposées, en demi-journée ou journée complète, sorties culturelles, sportives ou de loisirs : **631 personnes** y ont participé, dont **6 personnes** bénéficiant du Minimum de Ressources Communal (MRC), à titre gratuit.

Le catalogue des sorties et activités du CCAS mentionne les sorties accessibles ou non aux personnes à mobilité réduite et indique si la présence d'un accompagnateur est nécessaire. La très grande majorité des sorties sont accessibles (Fondation Vuitton, journée à Dieppe, Châteaux d'Asnières et de Versailles...).



- **La Semaine Bleue :**

La Semaine Bleue est une semaine nationale consacrée aux personnes retraitées et personnes âgées. Chaque année, des manifestations sont organisées dans toute la France.



Durant l'édition 2022 qui s'est déroulée du 04 au 07 octobre 2022, la ville de Bois-Colombes a concocté un programme proposant des animations et ateliers gratuits à destination des séniors de la ville et notamment dans le domaine de l'accessibilité soit une Séance Happy Visio « **risques de chutes et bonnes postures** » animée par la Croix-Rouge (4 participants).

- **Le Giga Séniors :**

Depuis 2003, les forums Giga Senior se déplacent dans les communes du département pour proposer aux plus de 65 ans un programme de prévention santé et de vie quotidienne. Partant du constat que cette tranche de la population ne bénéficie pas suffisamment de programmes de prévention, l'Institut des Hauts-de-Seine a souhaité combler ce manque. Ce forum a donc eu lieu le 18 mars 2022 à Bois-Colombes avec le soutien du Conseil Départemental regroupant 50 stands autour du bien-être, de la santé et des services d'aide à domicile notamment.

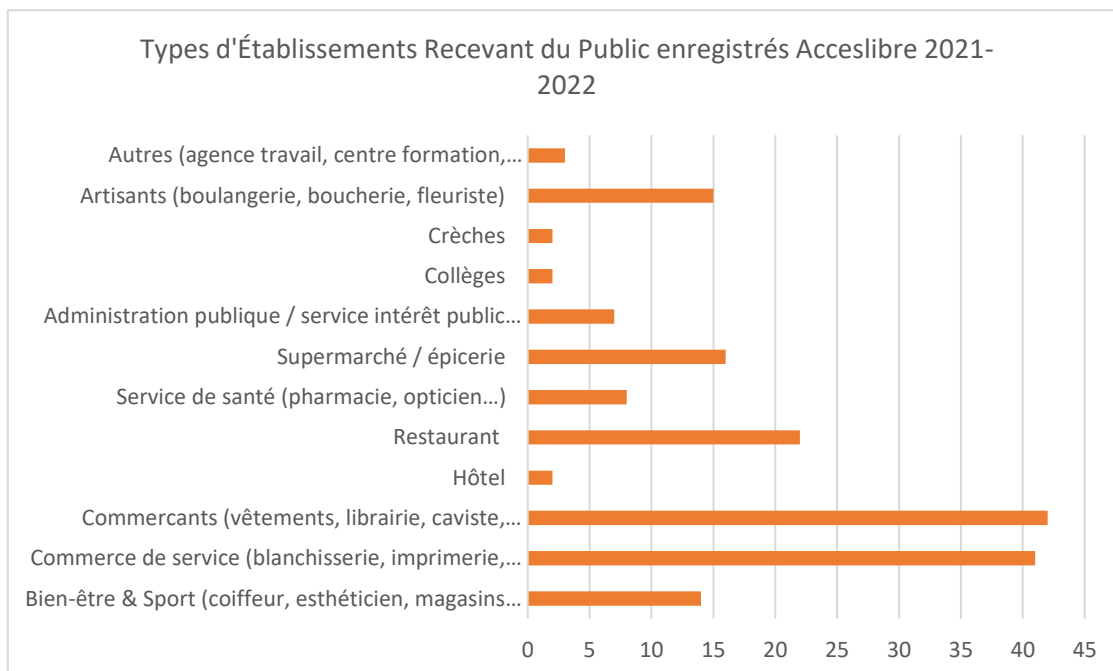




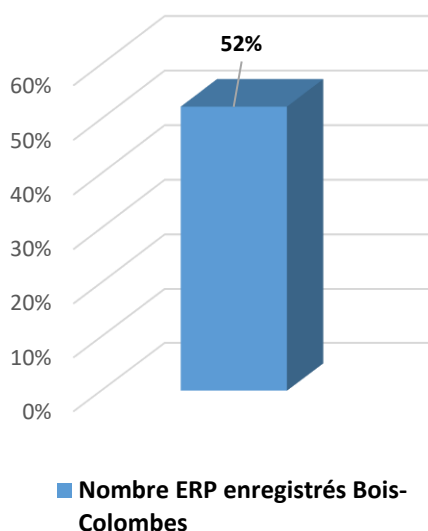
○ Le Projet Acceslibre :

Acceslibre est une startup d'État. Il s'agit d'un service public porté par la Délégation Ministérielle à l'accessibilité avec pour objectif de collecter les informations essentielles d'accessibilité pour chaque ERP et de les rendre publiques, avec l'accord de la structure, sur un outil national. Deux vacataires ont procédé à cette collecte en 2021 et 2022.

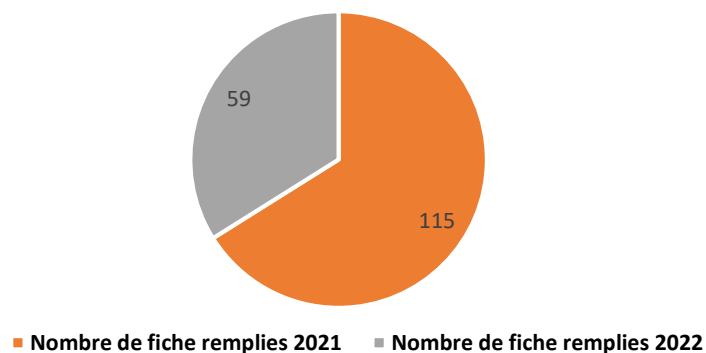
Les tableaux et diagrammes présentés ci-dessous reprennent les éléments de 2021-2022 notamment les types d'établissements visités ainsi que le nombre de fiches remplies.



Proportion
d'établissements
enregistrés Acceslibre
2022



Nombre de fiches mises en ligne site
Acceslibre 2022



○ Le Café-Parents :

Depuis septembre 2021, le CCAS a mis en place un Café-Parents, lieu convivial d'accueil et d'accompagnement des parents bois colombiens d'enfants en situation de handicap. Des séances mensuelles autour d'une collation sont proposées par le CCAS aux aidants familiaux, avec l'intervention de professionnels sur différentes thématiques préalablement validées avec les participants. Le premier a lieu en septembre 2021 et ces temps se sont poursuivis en 2022.

Ainsi de janvier 2022 à décembre 2022, **24 familles ont participé à ces temps** d'échanges et de convivialité, soit 86 participations sur 10 cafés, sans compter les intervenants ainsi que le Référent Social Personnes Handicapées. Les thématiques abordées en 2022 ont été les suivantes :

- 1- **Janv. 2022** : Sport et handicap sur Bois-Colombes
- 2- **Fev. 2022** : handicap et insertion professionnelle. Intervention de Cap Emploi 92.
- 3- **Mars 2022** : Présentation des missions d'un ergothérapeute et retour sur des dispositifs d'adaptations.
- 4- **Avril 2022** : Vie affective et sexualité des personnes en situation de handicap.
- 5- **Mai 2022** : Initiation à la sophrologie – Yoga du Rire

- 6- **Juin 2022** : Sortie Zoo de Vincennes.
- 7- **Sept 2022** : Méthodes de relaxation douce, atelier de sophrologie.
- 8- **Oct 2022** : L'annonce du handicap.
- 9- **Nov 2022** : Handicap et vieillissement des aidants.
- 10- **Décembre 2022** : spectacle de fin d'année, atelier magie.

Le 8 juin 2022, pour la première fois, a été organisée une sortie entre les participants du Café-Parents et leurs enfants en situation de handicap et un groupe de personnes âgées inscrites au CCAS. Au total, 40 personnes étaient présentes dont 4 familles participants au Café-Parents.



Programme prévisionnel

de septembre 2022 à juin 2023

(Sous réserve de la disponibilité des intervenants)



Mercredi 21 septembre 2022
de 14h30 à 16h30 – Espace Duflos

Apprendre à mieux gérer son stress avec une méthode de relaxation douce : atelier de sophrologie.

Mercredi 19 octobre 2022
de 14h30 à 16h30 – Espace Duflos

L'annonce du handicap : intervention d'un professionnel psychologue.

Mercredi 16 novembre 2022
de 14h30 à 16h30 – Espace Duflos

Handicap et vieillissement des aidants, comment préparer la suite ?

Mercredi 14 décembre 2022
de 14h30 à 17h - Hôtel de ville

Présentation d'un spectacle de fin d'année, temps convivial entre participants.

Mercredi 25 janvier 2023
de 14h30 à 16h30 – Espace Duflos

Prendre soin de soi : intervention d'une socio-esthéticienne.

Mercredi 15 février 2023
de 14h30 à 16h30 – Espace Duflos

La scolarité, l'école et les accueils de loisirs : un parcours du combattant ?

Mercredi 15 mars 2023
de 14h30 à 16h30 – Espace Duflos

Ciné-débat : le rôle de l'aidant familial, le droit au répit.

Mercredi 19 avril 2023
Le lieu sera indiqué plus tard
Atelier cuisine : un outil de médiation

Mercredi 17 mai 2023
de 14h30 à 16h30 – Espace Duflos

Les relations avec les professionnels : Trouver sa place en tant que parent et en tant qu'aidant

En juin 2023
En fin d'année, une sortie sera proposée.
Plus de précisions en cours d'année.

L'action se poursuit sur l'année 2023 et mobilisera de nouveaux partenaires, comme il l'est indiqué dans le programme ci-dessous (psychologue, associations, plateforme d'accompagnement et de répit...).

- **Les Réunions de Coordination Handicap :**

Le CCAS a mis également en place depuis la rentrée 2021 une réunion de « coordination handicap » à l'image des réunions de « coordination gérontologique ». Ces instances réunissent les différents acteurs du territoire (associations, institutions, agences d'aide à domicile, services de la ville...) et permettent d'échanger des informations, d'aborder des problématiques communes, de présenter de nouvelles structures ou nouveaux dispositifs et enfin d'évoquer des situations individuelles complexes pour trouver ensemble des solutions adaptées. Au total, 31 participants professionnels y ont assisté.

La première thématique abordée a été celle des difficultés rencontrées actuellement dans le secteur psychiatrique, avec une intervention d'un médecin psychiatre du Centre Médico-Psychologique de la Garenne-Colombes. La seconde réunion quant à elle, portait sur l'accès aux soins des personnes en situation de handicap.

Les réunions trimestrielles de la Coordination Handicap se poursuivront sur l'année 2023.

b. La Direction du Développement éducatif, sportif et culturel :

Depuis plusieurs années, au sein des Directions et des Services du Développement éducatif, sportif et culturel, sont menées des actions en direction des personnes en situation de handicap. Au même titre que l'année 2021, 2022 a marqué une volonté de développer davantage d'initiatives et de faire du lien entre les services pour mutualiser les connaissances. Les actions transversales se sont ainsi poursuivies et dans le cadre du développement de la politique handicap et du renforcement des liens interservices dans ce domaine, il a été décidé la mise en place d'une instance, la Commission Interservices Handicap (CIH).

Suite à la réunion trimestrielle handicap du 22 mars 2022 avec l'ensemble des services du Développement éducatif, sportif et culturel et la Direction de l'Action Sociale et du Logement, les membres de la CIH ont été désignés. Une charte présentant les principes du secret professionnel a été rédigée par le CCAS et doit être signée par les référents Handicap désignés.

Les objectifs et le fonctionnement de cette nouvelle instance ont été présentés et validés par les élus concernés par la question du handicap, lors d'une réunion le 05 avril 2022. La CIH propose des temps d'échanges entre professionnels permettant l'examen de situations individuelles de mineurs en situation de handicap. Cette Commission permet également de fluidifier le parcours de l'enfant, entre les différents services municipaux, notamment lors des passages de cycles, en permettant aux professionnels de partager les informations et en facilitant les orientations d'un service vers un autre (par exemple, la préparation du passage en maternelle d'un enfant accueilli en EAJE ou encore l'orientation d'un enfant connu du service Enfance vers le service des Sports...).

Ainsi, la première CIH s'est tenue le 31 mai 2022 en présence des référents handicap désignés des services enseignement, culture, petite enfance, enfance et du CCAS. La deuxième quant à elle, a eu lieu le 27 septembre 2022 avec les mêmes professionnels que précédemment. Se sont ajoutés le service des sports ainsi que le service jeunesse.

Il est à noter que Madame MAZEAU, conseillère pédagogique rattachée à l'Inspecteur de l'Education Nationale était également présente afin de présenter ses missions aux autres services de la ville et de partager des éléments sur des situations individuelles.

- **Le Service des Sports :**

L'année 2022 a été marquée par la quatrième édition de la semaine « Sport et handicap » qui s'est déroulée du 12 au 16 décembre 2022. La semaine du handicap permet à des élèves Bois Colombiens de CE2 et CM2 de découvrir des disciplines sportives handisport. Un travail est réalisé en amont dans les classes en lien avec les enseignants pour qu'une activité / sensibilisation soit faite sur la question du handicap.

Cette année, 9 ateliers ont été réalisés (braille, basket fauteuil, parcours fauteuil, boccia, ceci-judo, ceci-foot, handi gym, tir à l'arc assis et torball). **13 classes de CE2 et 16 classes de CM2** ont participé à cet événement, soit un total de **725 enfants**.



Fort de ces expériences au fil des années, l'année 2023 quant à elle, va être marquée par la semaine olympique qui se déroulera du 03 au 7 avril 2023 sur la thématique de l'inclusion.

- **Le Service Enseignement :**

Cette année, des adaptations ont été apportées aux classes de découverte (auxquels participent tous les élèves de CE2 sauf réticence des parents ou avis défavorable du médecin) pour prendre en compte les besoins spécifiques de certains enfants. Ces adaptations peuvent concerner le programme du séjour, les différents temps de vie mais aussi les moyens humains, avec des renforts apportés aux équipes d'animation, ce qui fut contractualisé avec les parents d'un enfant en situation de handicap en 2022.

De la même façon depuis 2022, la dimension inclusion est explicitement prise en compte dans l'attribution des subventions pour les projets culturels. Il s'agit de s'assurer que les besoins des enfants à profils particuliers sont anticipés dans l'élaboration des projets de classe avec des intervenants extérieurs pour ainsi faciliter leur intégration.

A titre d'exemple en 2022, un des dossiers soutenus fut un projet danse mêlant l'intégralité des élèves rattachés à l'ULIS et les classes de CP de l'école Pierre Joigneaux. A travers cette voie artistique, les enfants ont pu valoriser leurs capacités d'expression, la solidarité et l'écoute.

Concernant le matériel, une enveloppe de 300 € (en plus du budget pédagogique habituel) a été accordé à l'ULIS en 2022 pour l'achat de matériels sensoriels adaptés aux Troubles du Spectre de l'Autisme. La ville a également acquis au cours du temps plusieurs tables inclinables pour de jeunes malvoyants. En 2022, ces 2 équipements étaient attribués.

De plus, afin que le CCAS puisse être identifié comme un établissement ressources en matière de handicap au sein des établissements scolaires, une présentation du Référent Social Personnes Handicapées était prévue en 2022 lors d'une réunion des Directeurs des établissements scolaires organisée par le Service Enseignement. Malheureusement, suite à différents mouvements sociaux, la date de réunion a été reportée. La présentation du Référent Social est prévue courant 2023.

○ **Le Service Jeunesse :**

Au même titre que l'année 2021, les jeunes élus du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ont souhaité inscrire leur nouveau mandat dans une dynamique inclusive. En 2022, des actions ont pu être menées et notamment auprès d'un public âgé.

En 2022, plusieurs jeunes du CMJ ont participé en présence des élus, des bénévoles de la Croix-Rouge ainsi que de l'équipe du CCAS à la traditionnelle livraison à domicile des paniers gourmands pour les seniors de la ville inscrits au CCAS et n'étant plus dans la capacité de se déplacer pour venir récupérer leur cadeau de fin d'année gracieusement offert par la ville. Au titre de l'année 2023, l'action s'est poursuivie et d'autres jeunes se sont une nouvelle fois portés volontaires pour livrer cette fois-ci des plateaux repas le samedi 21 janvier 2023.

De plus, durant cette année 2022, un clip vidéo a ainsi été réalisé sur la thématique de citoyenneté avec les résidents de la Résidence Autonomie André Chénier. Une projection a été organisée en Mairie à cet effet le 27 janvier 2023.

Enfin, la Référente de Suivi Handicap du CCAS est intervenue le 13 avril 2022 auprès de 12 jeunes de la Commission Social et Partage lors d'une réunion afin de les sensibiliser à la question du handicap et de présenter les actions du CCAS. Ce temps d'échanges a permis aux jeunes de poser des questions sur les différentes typologies de handicap, de revenir sur leurs a priori et de mieux comprendre les missions d'un CCAS sur le territoire.

○ **Le Service Enfance :**

Le Service Enfance dispose d'un agent Référent Loisirs et Handicap. A cet effet, ce dernier a pu participer à l'ensemble des formations dispensées par le Service d'Accompagnement de d'Insertion Sociale (SAIS) 92 sur l'année 2022. La Ville de Bois-Colombes depuis de nombreuses années fait ainsi partie du réseau départemental des référents loisirs et handicap. Chaque ville participante, accueille à tour de rôle dans sa ville le SAIS 92 qui dispense des formations handicap (dossier MDPH, TDAH et troubles dys, art-thérapie, communication alternative, sport adapté, troubles du spectre de l'autisme...).

A cet effet, la ville de Bois-Colombes a accueilli le SAIS le 10 mai 2022 pour une journée de formation sur l'accueil des enfants porteurs de troubles « dys » en centre de loisirs. Ces temps sont particulièrement orientés sur les accueils de loisirs et c'est à cet effet qu'ils ne sont pas toujours ouverts aux autres services des villes. Le nombre de places est également limité.



Pour autant, le 10 mai 2022, le Service Enfance a pu faire bénéficier de la formation à quelques agents de la ville d'autres services intervenant sur les temps périscolaires (ATSEM, intervenants culturels et sportif).

○ La Direction de l'Action Culturelle :

La Direction de l'Action Culturelle de la ville de Bois-Colombes a, depuis quelques années, souhaité intensifier ses actions à destination de son public en situation de handicap. Ainsi en 2022, diverses initiatives ont été menées.

Tout d'abord, la convention de partenariat avec les Souffleurs de sens pour le service Souffleurs d'Images a été étendue. Auparavant, cette convention ne concernait que les deux salles de spectacle de la ville (Salle Jean Renoir et Scène Mermoz). Pour l'année 2022-2023, la convention a été étendue au château des Tourelles, entièrement accessible pour les Personnes à Mobilité Réduite.

De plus, un professeur des centres culturels a pu bénéficier d'une formation dispensée par le SAIS 92 en 2022 sur les troubles du comportement avec d'autres agents du Service Enfance.

Afin de développer des actions avec les associations du territoire, un partenariat entre la Direction de l'Action Culturelle et le Groupe d'Entraide Mutuelle de Bois-Colombes a également été institué. Un professeur d'arts plastiques a donné des cours de découverte aux membres adhérents du GEM et une personne a également été accueillie tout au long de l'année sur une activité culturelle.



Enfin, après délibération du Conseil Municipal en octobre 2022, la Ville de Bois-Colombes a effectué un partenariat avec le Festival IMAGO. Tous les deux ans, le festival IMAGO propose une programmation culturelle axée sur le handicap et la création contemporaine. Un concert de l'artiste Liz Cherhal avec une interprétation en Chant-Signes a été donné à la salle Jean-Renoir le 02 décembre 2022.

Les actions vont se poursuivre en 2023 et un projet de mise à disposition de collections en Facile A Lire et à Comprendre (FALC) est porté par la médiathèque.

○ **Le Service Petite Enfance :**

Le Service Petite Enfance dans son équipe dispose d'un agent qualifié Référent Santé et Accueil Inclusif. Le rôle du Référent de Santé et accueil Inclusif (obligatoire depuis le 1^{er} septembre 2022) est d'accompagner l'équipe de l'établissement, de l'informer, de le conseiller dans le domaine de la santé du jeune enfant, d'apporter son concours à la mise en œuvre de mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être et au bon développement des enfants ou encore de veiller à la mise en place de mesures inclusives pour les enfants en situation de handicap.

Pour tout enfant dont l'état de santé le nécessite, le RSAI doit aider et accompagner l'équipe de l'établissement dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille.

De plus, certains agents de la petite enfance ont effectué cette année 2022 des formations via le SAIS 92 et le CNFPT :

- 2 agents ont suivi une formation de 3 jours avec le CNFPT intitulée : « Accueil de l'enfant de 0 à 3 ans en situation de handicap »
- 1 agent a suivi une formation d'une journée avec le SAIS 92 intitulée : « La trisomie 21, quel accompagnement des familles ? »
- 1 agent a suivi une formation d'une journée avec le SAIS 92 intitulée : « Repérage précoce des troubles neuro-développementaux et spectre du trouble autistique, quel accompagnement des familles ? »

c. La Direction des Ressources Humaines :

Rappel : La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, définit l'obligation d'emploi de personnes handicapées à hauteur de 6% pour l'ensemble des employeurs.

Pour rappel, depuis 2021, le mode de calcul de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH) est pris en compte au 31 décembre n-1 et non plus au 1^{er} janvier. Les chiffres communiqués par le service des Ressources Humaines s'appuient donc sur 2021.

Au vu de ce nouvel élément et du recensement des effectifs 2021 de la Ville de Bois-Colombes compte **639 agents**, à savoir :

- 628 agents temps complet + temps partiel
- 11 vacataires, temps non complet

Le taux des 6% d'obligation d'emploi des personnes handicapées est ainsi calculé :

$$639 * 6\% = 39 \text{ unités.}$$

Le taux d'emploi de 6% de personnes handicapées est atteint puisque la Ville décompte **42 bénéficiaires de l'obligation d'emploi**. Les bénéficiaires se décomposent comme suit :

- **23** agents sont reconnus handicapés par la M.D.P.H;
- **1** agent a une maladie professionnelle reconnue ;
- **13** agents bénéficient d'une Incapacité Permanente Partielle $\geq 10\%$;
- **5** agents ont été reclassés administrativement après saisine du Comité Médical et de la C.A.P;

La collectivité remplit donc son obligation d'emploi de personnes handicapées. En conséquence, la contribution 2022 au F.I.P.H.F.P s'élève à **0 €**.

○ Le Duoday 2022 :

Dans le cadre de la Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) 2022 qui s'est déroulée du 14 au 20 novembre 2022, la Ville de Bois-Colombes a accueilli le 17 novembre, un jeune stagiaire en situation de handicap lors du DuoDay. Ce dernier a effectué un stage d'une journée au cabinet du Maire.

Le principe du DuoDay est simple : une collectivité, une entreprise ou une association accueille à l'occasion d'une journée nationale, une personne en situation de handicap, en duo avec un professionnel volontaire. Au programme de cette journée : découverte du métier, participation active, immersion en entreprise. Cette journée représente une opportunité de rencontre pour changer de regard et, ensemble, dépasser les préjugés.



Ainsi, Zakariya, 17 ans, scolarisé à l'IME la Dauphinelle à Colombes a partagé le quotidien de la directrice de Cabinet du Maire et de ses collaborateurs.

III. Perspectives 2023

Dans la continuité des initiatives proposées durant ces deux dernières années, les actions à destination d'un public en situation de handicap et en perte d'autonomie ont pu se poursuivre et se développer ;

L'année 2022 a été marquée par la création de nouvelles instances à l'instar des Commissions Interservices Handicap ou bien des Réunions de Coordination Handicap. Les liens interservices se sont développés permettant ainsi de répondre plus facilement aux demandes individuelles de la population en identifiant les ressources de chaque service (désignation des référents handicap).

Qu'il s'agisse de sensibilisations (semaine du handicap, Handiday, Semaine Bleue, Acceslibre...), de temps de formations (SAIS 92, CNFPT...), d'informations (Café-Parents, réunions de coordination...), d'accompagnement social ou bien de mise en accessibilité et de conformité, l'ensemble des services concernés se sont mobilisés pour travailler sur une politique handicap inclusive.

Ainsi, pour poursuivre cette dynamique interservices mais également en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs implantés sur le territoire, des projets sur l'année 2023 sont en cours de mise en œuvre ou de réflexion (poursuite des ateliers informatique, des cafés-parents, lien avec les écoles, mise en place conférence handicap...).

Sur le plan des ERP, les travaux de mise en accessibilité vont se poursuivre en 2023 que cela soit pour l'Hôtel de Ville et encore l'école maternelle et élémentaire Paul Bert.

En 2023, un programme de sorties mensuelles, loisirs et culture, sera proposé aux personnes âgées inscrites au CCAS, dont la plupart seront accessibles au PMR. A l'instar de la visite au zoo de Vincennes de juin 2022, regroupant personnes âgées et personnes en situation de handicap, notamment le groupe fréquentant le Café-Parent, le CCAS a pour volonté de développer davantage ce types d'actions en mettant en place des actions intergénérationnelles (atelier cuisine) et en proposant des sorties communes.